



Fiches actions - PAE 2

SOMMAIRE

AXE 1 - REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOS BATIMENTS.....	3
AXE 2 : SE DEPLACER AUTREMENT	15
AXE 3 - CONSOMMER MIEUX ACHETER MOINS	23
AXE 4 - NUMERIQUE RESPONSABLE	32
AXE 5 - REDUIRE ET MIEUX TRIER NOS DECHETS	39
AXE 6 - COMMUNIQUER, INFORMER ET FAIRE EVOLUER LES COMPETENCES	44
AXE 7 - S'ADAPTER	52

Fiche Action PAE 2

Axe 1 - Réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments

Fiche Action : 1.1 Définition, via le schéma directeur immobilier énergie de la stratégie d'amélioration thermique des bâtiments métropolitains

Objectif stratégique = Axe du PAE	Disposer d'outils de planification sur les thématiques « gains énergétiques et thermiques » sur la globalité des bâtiments GAM
Intitulé de l'actions	Finaliser un plan pluriannuel d'investissement spécifique avec un plan d'actions concret sur la thématique « énergie et thermique » permettant de diminuer l'empreinte carbone des bâtiments par le biais de travaux ou d'adaptation de fonctionnement avec 2 taux de retour investissement intéressants : Tonne équivalent CO ² et budgétaire.
Description	Formaliser et faire valider par délibération un plan pluriannuel d'investissement issu du schéma directeur immobilier énergie (SDIE) Elaborer et décliner un plan d'actions issu des données des diagnostics et analyses réalisés dans le cadre du SDIE en planifiant et réalisant des travaux structurants (clos-couvert-chauffage-ventilation-climatisation) sur les bâtiments à forts enjeux en utilisant les critères « taux de retour investissement » et les bilans gaz à effet de serre
Objectif opérationnel	Lancer une première phase d'opérations de travaux sur un panel de bâtiments significatif pour un montant toutes dépenses confondues de 4,5 M€ avec un atterrissage 2030. Présenter un plan d'investissement complémentaire pour atteindre les objectifs du décret tertiaire. Intégrer une dimension énergétique dans certaines opérations d'amélioration du bâti déjà intégrées au PPI (ex : restaurant et abords MC2, Stade des Alpes,...)
Public(s) / Cible(s)	Utilisateurs des bâtiments GAM
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Bilan gaz effet de serre des bâtiments concernés en forte diminution par rapport à la situation initiale Réduction des budgets de fonctionnement Confort thermique
Planning	Semestre 1 25 : arbitrer les choix des bâtiments/travaux et passage de la validation en conseil métropolitain Semestre 2 25 : lancement des premières études de programmation Semestre 1 26 : séquençage selon choix du scénario mais compter 1 à 2 nouvelles opérations par avec comme délai : programme = 1 an – MOe marché + études = 15 mois – travaux = de 1 à 3 ans selon site
Suivi des Eventuels Indicateurs réglementaires <i>(Un tableau Excel complémentaire sera rattaché à cette rubrique)</i>	- décret tertiaire : - 40% de consommation énergétique en 2030 et - 50% de consommation énergétique en 2040
Suivi des Indicateurs de performance <i>(Un tableau Excel complémentaire sera rattaché à cette rubrique)</i>	- Nombre d'opérations par an - Bilan gaz effet de serre par opération - Consommation énergie finale - Suivi coût-délai-qualité tout au long du processus

Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	A ce stade 4,5 M€ supplémentaires non intégrés dans le PPI et un impact financier non encore calibré sur les travaux de gros entretien-renouvellement et les opérations de rénovation thermique
--	---

Fiche Action PAE 2

Axe 1 - Réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments

Fiche Action 1.2 : Déclinaison, via le schéma directeur immobilier des sites techniques, de la stratégie d'amélioration de l'implantation et des équipements des locaux d'exploitation

Pilotage	Direction Environnement Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Disposer d'outils de planification d'optimisation sur les sites spécifiques des services techniques (Régie Eaux et Assainissement, voirie et déchets) Finaliser un schéma directeur immobilier spécifique aux sites techniques permettant d'optimiser le nombre de sites et d'améliorer leur qualité. Formaliser et faire valider par délibération un plan pluriannuel d'investissement issu du schéma directeur immobilier des sites techniques. Elaborer et décliner un plan d'actions issu des données des diagnostics et analyses réalisés en améliorant l'efficacité du service rendu par un maillage pertinent des sites, renforcer la fonctionnalité des locaux, respecter les normes et avoir des gains GES.
Objectif opérationnel	- Séquencer un plan d'actions 2025/2035 permettant la libération des sites en location ainsi que l'optimisation fonctionnelle, le regroupement d'équipes et la modernisation des sites existants
Public(s) / Cible(s)	- Services d'exploitation GAM - Citoyens et élus de proximité du fait d'une amélioration du service rendu
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Regroupement pertinent d'équipes avec mutualisation des moyens et amélioration de la continuité de service (meilleur maillage géographique) Diminution des coûts de fonctionnement (suppression location, mutualisation, gain énergétique et nombre d'abonnements)
Planning	<u>SDI sites techniques</u> Copil validation scénario études : T2 2025 Lancement programmation de 2 opérations prioritaires par le COPIL en T2 2025 : T3 2025/T32026 Selon choix du scénario compter 2 nouvelles opérations par avec comme délai : programme = 1 an – MOe marché + études = 15 mois – travaux = de 1 à 3 ans selon site (occupé, surface, reconstruction, modernisation lourde,...)
Suivi des Indicateurs de performance (Un tableau excel complémentaire sera rattaché à cette rubrique)	- Nombre d'opérations engagées par an - Bilan gaz effet de serre par opération - Suivi coût-délai-qualité tout au long du processus
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Inconnu à ce stade

Fiche Action PAE 2

Axe 1- Réduire l’empreinte carbone de nos bâtiments

Fiche Action 1.3 Mise en œuvre des opérations d’amélioration thermique et énergétique du bâti GAM déjà lancées

Pilotage	Direction Environnement Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Lors des réflexions programmatiques sur les opérations de construction ou de réhabilitation du patrimoine bâti GAM une vigilance particulière est portée sur l’optimisation énergétique et thermique afin de définir des niveaux de performance préparant au changement climatique, à la diminution des gaz à effets de serre (GES) et aux économies d’énergie.
Objectif opérationnel	Adapter nos bâtiments aux changements sociétaux et climatiques et diminuer les coûts/m² - Traiter l’implantation du bâti en utilisant la bioclimatique - Travailler l’enveloppe du bâtiment (5 façades et menuiseries extérieures) afin de limiter les déperditions - Choisir un équipement de production chauffage-rafraîchissement performant, non carboné et minimisant le bilan GES du fonctionnement - Mettre en place des traitements d’air à variation de vitesse et si possible avec récupération de calories/frigories - Systématiser les systèmes de gestion technique du chauffage Le pilotage de la bonne mise en œuvre de ces opérations doit s’assurer du respect de ces objectifs et des plannings de livraison prévue ainsi que de la bonne réalisation des gains énergétique associés
Public(s) / Cible(s)	- Services GAM - élus GAM
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Améliorer le bilan GES du fonctionnement des bâtiments - Améliorer le confort thermique notamment lors des épisodes caniculaires - Optimiser les consommations d’énergie - Améliorer la qualité de vie au travail des agents GAM
Planning	Quatre opérations significatives déjà lancées connaîtront un avancement important ou une livraison au cours du PAE : <u>Ecole supérieure d’art et design</u> Réception des travaux juin 2025 (10 M€) avec intégration notamment des améliorations thermiques suivantes : réfection menuiseries extérieures, isolation des combles, raccordement chauffage urbain, pas de climatisation vu l’inertie du bâtiment <u>Centre d’exploitation assainissement Politzer</u> Travaux de construction mars 2025/T4 2026 intégrant les choix techniques suivants : - Performance RE2020 = E4C1 - Chaudière bois

	- Rafraichissement adiabatique - Isolation laine de bois - Pose panneaux photovoltaïques (300 m²) <u>CE Eybens collecte/voirie</u> Calendrier de l'opération : Faisabilité et scénario final : janvier 25 Programmation : 2025 Marché Moe et études : 2026/T2 2027 Marché travaux : T3 2027/T4 2027 Travaux : T4 2027/T4 2029 L'opération prévoira notamment (à affiner en fonction de l'étude de programmation) : - Un changement de vecteur énergétique avec raccordement de chauffage urbain - Végétalisation de la toiture - Implantation bioclimatique <u>Siège administratif GAM</u> Travaux : T3 2024/T32027. Cette opération d'une complexité technique inédite présente les caractéristiques suivantes dont il conviendra d'assurer la bonne réalisation : - Performance : bâtiment labellisé passivhaus (environ 75% de gain de consommation énergétique) - Triple vitrage sur toutes les menuiseries - Production chaud et froid par pompe à chaleur sur récupération frigories/calories réseau d'eaux usées - Centrale de traitement d'air avec récupération calories/frigories - Stores extérieures - Casquette brise-soleil en façades - Toit végétalisé - 1 000 m² de panneaux photovoltaïques
Suivi des Indicateurs de performance	- Performance du bâti (notamment GES, conso/m² et labellisation éventuelle) - Coût-délai-qualité projet de construction
Eventuels Coûts	Coût de chaque opération €/m² à définir pour comparaison

Fiche Action PAE 2

Axe 1 - Réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments

Fiche Action : 1.4 Décarbonation des bâtiments métropolitains – plan d'investissement accéléré de renouvellement des chaudières

Pilotage	Direction Environnement Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Décliner un plan pluriannuel d'investissement spécifique sur 3 ans avec un plan d'actions concret coût, délai, qualité (Moe + études + travaux) pour le remplacement de la quarantaine des systèmes CVC à fortes émissions CO² du patrimoine bâti GAM - Remplacer tous les systèmes chauffage-ventilation-climatisation des bâtiments métropolitains propriété à fortes émissions de CO² (gaz et fioul) par des systèmes pompe à chaleur, bois ou chauffage urbain et généraliser les gestions techniques de chauffage - Optimiser les surfaces chauffées dans les sites techniques notamment en supprimant le chauffage dans les zones non occupées
Objectif opérationnel	Planifier et séquencer le remplacement des 42 générateurs gaz et fioul des bâtiments GAM avec finalisation 2027
Public(s) / Cible(s)	Utilisateurs des bâtiments GAM Démonstrateur exemplarité GAM auprès des autres collectivités et des citoyens
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Bilan gaz effet de serre des bâtiments concernés en forte diminution par rapport à la situation initiale Réduction des budgets de fonctionnement Confort thermique
Planning	Plan d'actions sur 2024-2027 Travaux avec MOe : 1^{ère} phase : choix MOe S1 2025 2^{ème} phase : études sur 29 générateurs avec rédaction DCE S2 2025/S1 2026, 3^{ème} phase : travaux S1 2026/S2 2027 MOe portée par GAM : 1^{ère} phase : 10 générateurs en 2025 dont Hexagone 2^{ème} phase : 2 générateurs en 2026 3^{ème} phase : 1 générateur en 2026
Suivi des Eventuels Indicateurs réglementaires	Décret tertiaire : -40% de consommation énergétique en 2030 et -50% de consommation énergétique en 2040
Suivi des Indicateurs de performance	Bilan gaz effet de serre par opération Suivi délai et qualité tout au long du processus
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	0,5 M€

Fiche Action PAE 2

Axe 1 - Réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments

Action 1.5 : Organiser la spatialisation des directions et l'usage des locaux dans le nouveau siège en prenant en compte les nouveaux modes de travail, l'optimisation des surfaces et la spécificité passivhaus

Pilotage	Direction Environnement Immobilier et Environnement de Travail
Description	Réaliser un état des lieux exhaustif de la quantité et qualité des directions ayant vocation à déménager dans le nouveau siège. Puis critériser les ratios m ² /agent en fonction des typologies de métier (nomade ou sédentaire, permanent, non-permanent, etc) et affecter des surfaces en fonction des besoins. En corolaire, rédiger un règlement d'usage du nouveau siège (bureaux partagés, gestion des énergies et de la thermique, gestion des espaces communs et activités extra-professionnelles (sport, conciergerie, cafétéria, utilisation des salles communes, etc)
Objectif opérationnel	Adapter nos bâtiments aux changements sociétaux et climatiques et diminuer les coûts/m - Optimisation et modulation des surfaces affectées par agent au regard des taux d'occupation et des spécificités métier (bureaux partagés en flex-office, bureaux affectés, etc...) - Garantir un usage du nouveau siège économe en surface affectée par agent et en énergie - Cadrer l'utilisation des locaux partagés et communs avec des règles écrites et validées permettant le respect et l'équité pour tous
Public(s) / Cible(s)	- Services GAM - Elus GAM
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Donner un confort de travail et des règles permettant à chacun de pouvoir alterner dans une journée entre la concentration, le travail collectif, la communication interpersonnelle et la réflexion. - Optimiser les consommations d'énergie
Planning	<u>Construction</u> Travaux : T3 2024/T32027 <u>Environnement de travail</u> Semestre 2 24 : définition des modalités de travail sur le sujet avec DGA puis passage en CODG pour validation Semestre 1 25 : état des lieux nombre et qualité d'agents par direction et définition des besoins fonctionnels et du niveau de qualité attendu de l'accueil, la conciergerie, la cafétéria, les salles communes puis vérification adéquation surface disponible et besoins. Conjointement travail sur le flex-office y compris avec OS Semestre 2 25 : passage en F3CST - intégration du programme des espaces communs dans les plans finaux Début 26 : rédaction d'un règlement d'usage du nouveau siège et passage en instance paritaire + CM
Suivi des Indicateurs de performance	- Coût-délai-qualité du projet de construction - Alignement besoins avec surface disponible et nombre de postes intégrant du flex-office - Acceptabilité par OS : votes, présence réunions ... - Enquête d'acceptabilité du flex-office auprès des référents bâtiments

Eventuels Coûts	Coût du presta com' pour la rédaction des supports et coûts des impressions de documents. Mobilisation de ressources humaines de différents services : DIET, DSPST, RH.
----------------------------	---

Fiche Action PAE 2

Axe 1 - Réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments

Action 1.6 : Décliner le guide de la construction et de la réhabilitation durable en supports simples, accessibles et adaptés à divers publics cibles ayant à traiter des opérations bâtimentaires

Pilotage	Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Rédiger des documents de synthèse communicants et pédagogiques du guide de la construction durable PAE1 pour différents publics cibles et promouvoir l'intégration des exigences spécifiques de la métropole sur ses marchés de construction auprès des entreprises du secteur ?
Objectif Opérationnel	- Donner à voir les actions et les choix techniques de la collectivité dans ses actions de transition écologiques liées au domaine bâtimenaire. - Accompagner les concepteurs et les entreprises pour modifier leur capacité à intégrer la transition écologique dans leurs activités. - Donner à montrer auprès de l'éco-système économique et bâtimenaire de la métropole les actions volontaristes de la politique GAM en termes de transition écologique
Public(s) - Cible(s)	- Services GAM intervenant comme pilotes ou contributeurs d'opération de construction - Acteurs constructions (écoles ingénieurs et architecture, FDBTP, chambre des métiers et de l'artisanat, SEM, ...) - Élus communaux et métropolitain - Citoyens
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Les acteurs des projets de construction sortent d'une vision purement normative dans l'instruction des projets et se mettent en réflexion décalée « transition écologique » et « changement climatique » pour leurs choix techniques, fonctionnels et architecturaux.
Planning	Semestre 1 25 : définition des cibles et ensuite les contenus théoriques et supports (DGS ? DGA+DIET ? ...) Semestre2 25 : travail avec un presta spécialisé com' pour rédaction des supports Semestre 1 26 : Promotion du dispositif auprès des élus Métropolitains et ? et diffusion par la collectivité des différents supports
Suivi des indicateurs de performance	- Suivi délai et qualité tout au long du processus - Taux de réponse à nos clauses durables spécifiques
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	30 % ETP COP Coût du presta com' pour la rédaction des supports et coûts des impressions de documents sous réserve des budgets arrêtés au BP 2025.

Fiche Action PAE 2

Axe 1 - Réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments

Action : 1.7 Proposer un plan d'actions annuel de la sobriété énergétique

Objectif stratégique = Axe du PAE	Réaliser des actions de sobriété énergétique pour insuffler un changement de comportement au sein des services GAM (usage + petites interventions sur le bâti). Nota : la sobriété est la modification de nos comportements et donc à ce titre est différente de l'amélioration thermique et énergétique qui sera gérée dans le Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE)
Intitulé de l'actions	Décliner un plan d'actions annuel de la sobriété énergétique sur 2 volets : animation/communication et interventions légères et durables sur les équipements de notre patrimoine en complément du SDIE
Description	Le plan d'actions se doit d'être visible et partagé avec les occupants des locaux et comporte différents niveaux d'intervention dont notamment l'usage des locaux, l'animation « sobriété énergétique » auprès des occupants ainsi que les interventions techniques. Les grandes actions proposées sont : - Décliner chaque année une série d'actions ayant trait à la sobriété énergétique notamment sur une sensibilisation de nos usages quotidiens des bâtiments GAM - Utiliser le réseau des référents bâtiments pour décliner et animer le plan d'actions au plus près des équipes - Responsable d'unité mission énergie et chargé de mission sobriété direction transition énergétique et qualité de l'air animateur des 2 phases de sobriété (hiver/été). Webinaire, café énergie, visite de chaufferie, note générale sur la sobriété, etc... - Réflexion sur création d'un poste d'économe de flux - Réaliser une série de modifications légères des équipements énergivores de notre patrimoine permettant une diminution des ressources énergétiques nécessaires à son fonctionnement
Objectif opérationnel	- Limiter les températures de consigne dans les bâtiments - Végétaliser les extérieurs des sites situés en îlot de chaleur urbain et travailler la biodiversité - Planifier la mise en place de détecteurs sur horloge dans tous les espaces communs des grands sites y compris les parkings - Travailler les albedos des toits des bâtiments techniques en propriété pour vérifier le retour sur investissement en termes de gains énergétique et thermique - Création d'un référentiel d'évaluation des bâtiments sur l'aspect énergétique - Séquencer la mise en place des mousseurs sur tous les bâtiments en propriété - Séquencer la mise en place de comptage des consommations d'eau sur tous les sites GAM - Intégrer les règles de sobriété dans le règlement d'usage des bâtiments portés par le service environnement de travail
Public(s) / Cible(s)	Utilisateurs des bâtiments GAM

Bénéfices attendus = On aura réussi si	Baisse des consommations énergétiques des bâtiments GAM et changement de posture des occupants des sites GAM.
Planning	Activités permanentes Mise en place des comptages de consommation d'eau : échelonner les gros sites sur 3 ans, à partir de 2025 et en fonction du budget alloué. Démousseurs : échelonner sur 2 ans
Suivi des Indicateurs de performance <i>(Un tableau Excel complémentaire sera rattaché à cette rubrique)</i>	- Suivi gaz effet de serre par site - Consommation d'eau par site - Consommation électrique et gaz par site - Capacité à répondre aux alertes EDF - M² de parking-espaces extérieurs végétalisés
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Coûts d'investissement limités vu la teneur des actions (entre 200 et 400 k€ sur 3 ans)

Fiche Action PAE 2

Axe 1 : Réduire l’empreinte carbone de nos bâtiments

Action 1.8 : Développer le photovoltaïque sur notre patrimoine

Pilotage	Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Par le biais d’un budget annexe dédié au photovoltaïque, Grenoble Alpes Métropole investit dans le développement de centrales photovoltaïques installées en toiture, au sol ou en ombrières sur son propre patrimoine. L’électricité produite par ces centrales est valorisée selon 3 dispositifs : en injection totale sur le réseau pour de la revente en obligation d’achat, en autoconsommation individuelle ou en autoconsommation collective (partage de l’électricité produite avec des consommateurs voisins).
Objectif Opérationnel	L’objectif de la création de cet outil d’investissement est de renforcer le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine de la Métropole, visant un objectif de 6.9 MWc installés d’ici 2027, soit plus de 17% de l’objectif du Schéma Directeur des Energies L’objectif initial des 6.9 MC ne sera pas atteint pour 2027 du fait du manque de foncier disponible à équiper. Un projet phare tombé à l’eau par la perte du foncier d’Alpexpo. 3 MWc installés d’ici 2027. Pour 2025 les opérations d’ores et déjà identifiées : Equipement du parking de Rochefort et de la Taillat, Finalisation de l’opération installation de PV centre de tri
Public(s)- Cible(s)	Consommateurs d’électricité.
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Augmentation de la part d’énergie photovoltaïque dans la consommation électrique.
Planning	Démarrage du projet en 2022. Poursuite des investissements jusqu’à 2027. Fonctionnement des centrales photovoltaïques jusqu’en 2050.
Suivi des Indicateurs de performance	Puissance installée (kWc) Production annuelle (kWh/an) Part de production autoconsommée Recettes de fonctionnement dégagées par la métropole Economies budgétaires permises par l’auto consommation Concernant <u>l’autoconsommation</u> , 150 000 kWh d’électricité ont été autoconsommés en 2024, impact budgétaire de 26 000 € sur facture électricité Nombre d’opérations en cours
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	6 M€ d’investissement 80 000 €/an charges d’exploitation 800 000 €/an recettes

Fiche Action PAE 2

Axe 2 : Se déplacer autrement

Action 2.1 : Réduction de l'empreinte écologique et énergétique des véhicules GAM par transformation et réduction de la flotte.

Pilotage	Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET)- Direction Santé Prévention Sécurité au Travail (DSPST) – Pôle Proximité et Espaces Publics – Pôle Environnement et Services Publics
Description	Réduction de l'empreinte écologique et énergétique des véhicules GAM par transformation de la flotte. Cette réduction repose sur plusieurs leviers - Une Réduction du parc véhicules légers (VL), véhicules utilitaires (VU) et poids lourds (PL) - VU, PL et engins en adaptant l'organisation du travail et en proposant des alternatives, notamment cyclables ou via l'utilisation de véhicules plus légers lorsque cela est possible. - Approfondir les optimisations déjà réalisés sur le PAE 1 pour basculer sur des véhicules plus légers les interventions qui le permettent (par ex. sur l'assainissement intervention d'urgence réalisé avec des moyens légers de type mini hydrocureur ou encore sur les déchets remplacement des gros engins pour enlèvement (tractopelle) par des pack-mats et mise en place de packmat automoteur sur les déchèteries éloignées) - Dans le cadre des remplacements VL/VU proposer des motorisations et types de véhicules moins énergivores et moins lourds. - VL : remplacer les berlines par des voitures électriques - VU : remplacer les VU type Kangoo ou expert par des VU électrique type Goupil
Objectif Opérationnel	- Pérenniser la transition du pool de véhicule mutualisé vers les mobilités douces, et l'usage de véhicules plus légers - Approfondir la démarche de réduction des flottes techniques en travaillant à des alternatives plus légères et des mutualisations lorsque c'est possible - Assurer la mise en conformité progressive avec les règles ZFE Pour exemple en 2024 les différentes flottes ont été réduites à cette hauteur : restitution de 22 VP, 14 VU, 8 PL Les objectifs indicatifs suivants en matière de mutations vers des véhicules plus légers, à affiner avec les directions concernées, sont fixés : 1 VU sur 2 remplacé par un VU électrique moins lourd 2 VL sur 3 remplacés par des voitures électriques
Public(s)-Cible(s)	Agents administratifs-Services techniques d'exploitation
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Le bilan GES cumulé fabrication/exploitation progresse manière significative et que le % de remplacement souhaité est tenu sans retour négatif des clients - La réduction doit également permettre des gains budgétaires, à minima sur les charges fixes (contrat d'assurance, maintenance).
Planning	Semestre1 25 : proposition de réduction sur chaque flotte et par segment - test de 3 VU (services exploitation voirie et environnement de W) et 2 voitures électriques en location (1 en pool et 1 affectée) + diagnostic des flottes techniques et des possibilités de transition vers la cyclo logistique

	Semestre 2 : mise en œuvre sur les acquisitions si test concluant, accroissement des expérimentations en matière de cyclo logistique Début 2026 : bilan et ajustement des scénarios de retrait/remplacement des véhicules
Suivi Indicateurs réglementaires	Conformité ZFE des différentes flottes % nombre de véhicules électrique dans la flotte VL
Suivi des Indicateurs de performance	- Nombre de véhicules supprimés et % du parc - Nombre et typologie de véhicules au sein du parc - Nombre de kilomètres parcourus par véhicules et du parc au global - Taux de réservation des véhicules - Taux CO² de la flotte considérée - % de véhicules renouvelés avec des véhicules moins polluants
Eventuels Coûts	Diminution des budgets investissement et fonctionnement

Fiche action PAE2

Axe 2- Se déplacer autrement

Action 2.2 : Retravailler les modalités et organisation d'intervention des services d'exploitation de terrain afin d'optimiser les déplacements et la flotte de véhicules associée

Pilotage	Département de l'Eau, Direction Collecte et Traitement des Déchets, Pôle Proximité et Espaces Publics, DIET
Description	La réduction de l'empreinte carbone de la flotte de véhicules appelle une réduction du nombre de déplacements. Les flottes de véhicules techniques des services d'exploitation appellent à ce titre un traitement particulier puisque contribuant à rendre le service public au quotidien en matière d'eau, d'assainissement, voirie, collecte et traitement de déchets, la réduction des déplacements et le développement d'alternatives de mobilité appellent à questionner l'organisation et la manière de rendre le service public tout en préservant une exigence de qualité. Le PAE fixe un objectif de réflexion spécifique à chaque direction, avec la contribution technique de la DIET en matière d'analyse des données de mobilité et des alternatives de mobilité pour optimiser à terme ses déplacements et sa flotte
Objectif Opérationnel	- Poursuivre les réflexions d'optimisation déjà lancées en matière de collecte : restructuration des tournées du grand sud via l'homogénéisation des moyens de collecte pour chaque habitant (tout PAV ou tout PAP) et réduction des fréquences de collecte en OM. - Pérenniser les optimisations mises en place sur le secteur assainissement (mise en place de la journée continue pour les hydrocureurs permettant de réduire de 30 000km/an les usages, création d'une équipe mono-opérateurs mono interventions) -> réduction de 14 à 11 hydrocureurs - Extension des réflexions à d'autres secteurs - Travail sur la mutualisation de bennes relais - Mise en œuvre de l'expérimentation d'alternative de mobilités plus légères pour les patrouilles de voirie sur le territoire de cœur urbain de la métropole - Réflexion sur les modalités de tassage et d'enlèvement des bennes sur le bas de quai (optimisation de l'organisation des chauffeurs pour adapter le nombre de camions, test des engins autoportés) - Réflexion sur chacun des métiers (voirie, eau, assainissement) autour de l'ordonnancement des tournées et de l'exploitation plus globalement afin de réduire là où c'est possible les kms parcourus à service rendu équivalent - Finaliser le mouvement progressif de mise en conformité des flottes techniques les exigences ZFE - Enrichir les indicateurs de pilotage des flottes techniques pour développer une logique d'amélioration continue des tournées
Public(s) / Cible(s)	Agents services techniques d'exploitation
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Le bilan GES cumulé fabrication/exploitation progresse manière significative et que le % de remplacement souhaité est tenu sans retour négatif des clients - La réduction doit également permettre des gains budgétaires, à minima sur les charges fixes (contrat d'assurance, maintenance). Et en matière de carburants via une réduction de nombre de kms parcourus - Réduction de l'accidentologie du fait d'une réduction des déplacements

Planning	2025 : diagnostic des pratiques existantes et préconisation d'amélioration + mise en œuvre des expérimentations déjà lancées + mise en place d'une commission de renouvellement des véhicules pour chacune des flottes A partir de 2026 : mise en œuvre des préconisations d'amélioration et accentuation de l'optimisation du parc
Suivi Indicateurs réglementaires	Conformité ZFE des différentes flottes % nombre de véhicules électrique dans la flotte VL et VU % de véhicules GNV en matière de collecte
Suivi des Indicateurs de performance	- Nombre de km parcourus par flotte et au global - Nombre de véhicules supprimés et % du parc - Nombre et typologie de véhicules au sein du parc - Taux d'usage des véhicules - Taux CO² de la flotte considérée - % de véhicules renouvelés avec des véhicules moins polluants
Eventuels Coûts	Diminution des budgets investissement et fonctionnement

Fiche Action PAE 2

Axe 2 - Se déplacer autrement

Action 2.3 : Disposer d'un bilan GES de la flotte à l'instant T en énergie grise et en énergie consommée

Pilotage	Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Disposer d'un bilan GES de la flotte en énergie grise et en énergie consommée 1 fois par an Intégrer dans la base de données SIP2 les bilans GES de chaque véhicule en T eq CO ² pour leur construction et pour leur consommation réelle
Objectif Opérationnel	- Pouvoir suivre les variations de GES sur la flotte et vérifier l'efficacité de l'action d'optimisation et de transformation de la flotte. - Généraliser l'obligation pour chaque chauffeur BOM et PL d'être formé « éco-conduite » en lien avec les RH
Public(s) / Cible(s)	Service parc roulant et notamment administratrice fonctionnelle SIP2 Agents GAM en général pour donner à montrer les évolutions
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Un des critères de choix des nouveaux véhicules est le BEGES du véhicule acquis et celui du véhicule rendu - Sensibiliser par l'éco-conduite pro une attitude de conduite orientée transition écologique et sobriété des consommations apportant également une plus grande sécurité routière.
Planning	• Semestre1 25 : travail service parc roulant/éditeur du logiciel actuel (SIP2) et direction climat pour paramétrage • Semestre 2 25 : VL/VU développement et mise en œuvre du critère dans le logiciel avec intégration systématique du critère GES dans les renouvellements de véhicules • Semestre1 26 : PL développement et mise en œuvre du critère dans le logiciel avec intégration systématique du critère GES dans les renouvellements de véhicules
Suivi des Indicateurs de performance	- T eq CO² construction et exploitation de toute la flotte par véhicule - Nombre de chauffeurs formés en éco-conduite
Eventuels Coûts	Coût faible de développement éventuel du logiciel.

Fiche Action PAE 2

Axe 2 - Se déplacer autrement

Action 2.4 : Organiser et développer la filière cyclo-mobilité au sein des services

Pilotage	Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET) – Direction des Ressources Humaines (DRH) – Direction Santé Prévention Sécurité (DSPST)-
Description	Organiser les services pour disposer d'une organisation, d'une gouvernance et de procédures permettant : - Le pilotage de la cyclo-mobilité - L'animation pour le dialogue de gestion cyclo-mobilité au sein des services - La veille technique sur la cyclo-mobilité - L'accompagnement aux changements dans les modes de déplacement - L'acquisition et l'exploitation de la flotte vélos - La mise à disposition des équipements de sécurité liés au vélo - Travailler avec le prestataire des armoires à clés et SIP2 pour faire évoluer les systèmes - Revoir le parcours usager pour réservation des vélos afin de réduire les obstacles à l'usage des vélos du pool ou remisés
Objectif Opérationnel	Centraliser et piloter au sein d'une organisation DIET dédiée et structurée la mise en œuvre de la politique de développement de la cyclo-mobilité afin de réduire la part des déplacements carbonés
Public(s)- Cible(s)	2 Cibles différentes : Agents administratifs - Services techniques d'exploitation 2 types de déplacements différents : Domicile/travail - travail/travail
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Modification dans les modes de déplacement avec augmentation des km vélos parcourus + nombre de vélos et en regard baisse des km VL/VU parcourus et nombre VL/VU
Planning	Semestre 2 24 : définition des éléments structurants de la politique cyclo-mobilité et des objectifs qualitatif et quantitatif Semestre 1 25 : mise en œuvre d'une organisation cible Semestre 2 25 : mise en œuvre du plan d'actions cyclo-mobilité décrit dans « description » et du plan de communication associé
Suivi Indicateurs réglementaires	volume de bénéficiaires du FMD avec montant versé
Suivi des Indicateurs de performance	- Dotation des vélos « normaux » et « spécifiques » par site - Analyse des indicateurs sur l'usage des vélos (nombre de sorties, km pour VAE et cargo, vols, etc...) - Evolution du nombre de kms parcourus par les VU, VL, PL par type et par site - Evolution du nombre de kms parcourus à vélo par type et par site - Nombre de pack « sécurité » mis à disposition ou en dotation par site - Nombre de temps d'échanges et de présentation de matériel par site
Eventuels Coûts	Baisse des budgets véhicules (invest et fonct), coût des pack sécurité, potentiel coût ETP outillage et logiciels spécifique entretien des vélos. Coût d'investissement lié à l'augmentation de la flotte de vélo musculaire et électrique (de l'ordre de 40 k€) Moyenne cout vélo & kit équipement sécurité

Fiche Action PAE 2

Axe 2 - Se déplacer autrement

Action 2.5 : Consolider nos dispositifs de soutien aux mobilités douces et modes actifs pour les déplacements domicile travail

Pilotage	Direction des Ressources Humaines (DRH) – Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET)
Description	Dynamiser et favoriser le report modal de la voiture individuelle vers des modes de déplacement durables pour les déplacements domicile – travail. Cette fiche action repose sur 3 leviers - Pérennisation et maximisation de l’impact des dispositifs d’aides financières - Mise en place d’un plan d’actions volontaristes pour accompagner les agentes et les agents dans la réussite de cet objectif : • Animations (challenges, défis, ciné-conférences...) • Ateliers / formations • Actions de communication (newsletters, webinaires, campagnes d’affichage...) • Développement de plateformes de covoiturage mutualisées et attractives, • Travail partenarial avec le SMMAG pour le déploiement de solutions (TAD par exemple) alternatives à l’autosolisme • Sensibilisation spécifique sur les risques sécuritaires associés à l’usage du vélo afin de limiter les accidents de trajet sur les déplacements professionnels ou domicile/travail - Réaliser des diagnostics réguliers sur le modèle de l’enquête mobilité menée avec le SMMAG
Objectif Opérationnel	- Réduire la part modale de l’autosolisme dans les déplacements domicile-travail et professionnel - Faire des dispositifs d’aides financières à la mobilité de véritables leviers de développement des modes actifs. - Contribuer à renforcer la sécurité des modes de déplacements actifs
Public(s)-Cible(s)	Ensemble des agentes et des agents de Grenoble-Alpes Métropole
Bénéfices attendus = On aura réussi si	La part modale de l’autosolisme baisse au profit de mode de déplacement plus écologique (vélo, marche, transport en commun, covoiturage) Le nombre d’accidents de trajet et le nombre de jours d’arrêt de travail associé reste maîtrisé grâce à une vraie démarche de prévention Les publics concernés adhèrent aux objectifs
Planning	En continu sur toute la durée du PAE 2
Suivi des Indicateurs de performance	- Nombre d’abonnements transports en communs - Nombre de FMD - Nombre de participation aux différentes actions - Nombre d’accidents de trajets et jours d’arrêt associé - nombre de vélos au sein du pool mutualisé - nombre de vélos remisés
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Réflexion au Déploiement d’un logiciel Coût des animations / actions / formations Coût d’investissement lié au développement de la flotte de vélo

Fiche Action PAE 2

Axe 2 - Se déplacer autrement

Action 2.6 : Limiter l'empreinte carbone des déplacements professionnels hors territoire métropolitain

Pilotage	Direction Ressources Humaines (RH) – Direction de l'Administration (DA) – Direction de la Commande Publique et des Achats (DCPA)
Description	Mise en place d'une gestion contrainte de l'enveloppe financière globale visant à diminuer d'1/3 dès 2025 le budget consacré aux déplacements professionnels, tant sur les frais de transport, d'hébergement que de repas : ○ Mise en place d'enveloppes par DGA, sous la responsabilisation de chaque DGA ○ Argumentation systématique pour toute demande d'autorisation de déplacement. Validation Organisation interne par les managers ○ Réduction forte des déplacements à l'étranger ○ Suivi prévisionnel, par DGA, et mise à jour en fonction des besoins, événements, projets et de l'état des consommations Organisation interne à chaque DGA et point d'étape 2 fois par an Prise en compte systématique des impacts carbone des déplacements, via les remontées du calculateur BGES dans les ordres de mission. Interdiction des déplacements en avion sur le territoire français (France métropolitaine et territoire européen limitrophe)
Objectif Opérationnel	Réduire l'empreinte carbone liées aux déplacements professionnels
Public(s)-Cible(s)	Ensemble des agentes et des agents de Grenoble-Alpes Métropole
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Les données BGES démontrent une baisse des émissions CO2 liées aux déplacements professionnels Le budget consacré au déplacement professionnel diminue d'1/3 d'ici à 2025 et se stabilise ensuite
Planning	En continu sur toute la durée du PAE 2
Suivi des Indicateurs de performance	- Nombre de déplacements, avec la part modale des différents modes utilisés - Données BEGES pour l'ensemble des déplacements - Budget dédié aux déplacements par DGA - Consommation budgétaire au global et par DGA
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Automatisation des ordres de mission et état de frais sur le portail RH et lien fait avec le calculateur BEGES de l'ADEME Coût des animations / actions / formations Economie budgétaire sur les frais de déplacement et le marché de voyageur

Fiche Action PAE 2

Axe 3 - Consommer mieux acheter moins

Action 3.1 : Consommer mieux : Poursuivre la prise en compte de la performance environnementale des marchés lancés par la Métropole (en lien avec le SPASER)

Pilotage	Direction Commande Publique et Achats (DCPA)
Description	La loi climat et résilience impose que 100 % des marchés devront intégrer des clauses environnementales en août 2026. Notre SPASER avance l'atteinte de cet objectif à 2025. Une attention particulière et un effort ciblé sont faits sur certains marchés à enjeux, notamment ceux engendrant une émission importante de gaz à effet de serre. Pour certains types d'achat, une priorité des marchés à orienter sur des objections de réduction des émissions de GES sera identifiée et « des calculatrices GES » pourront être déployées dans la continuité du travail réalisé sur le BEGES. Pour atteindre cet objectif, les actions à mettre en œuvre seraient : ✓ Le recensement des marchés en amont, avant lancement ✓ La mise en place de clausiers de dispositions environnementales par type d'achat ✓ La poursuite de l'offre de formation interne ✓ Le contrôle de la bonne exécution des dispositions environnementales introduites dans les marchés publics. Dans le cadre de la mise en œuvre du SPASER, il est prévu de mettre en place des outils pour développer un contrôle par échantillonnage de la bonne exécution des clauses environnementales des marchés en vigueur, en lien avec les directions opérationnelles concernées.) <i>La création d'une fonction de pilotage de l'achat responsable au sein de la Direction de la Commande Publique et des Achats à compter de février 2025 permettra de faciliter la mise en œuvre</i>
Objectif Opérationnel	Objectif interne : fin 2025 : 100% des marchés prenant en compte des clauses environnementales et identification de marchés dont les clauses peuvent être approfondies en matière de réduction des émissions de GES. Objectif réglementaire : août 2026 (100 % des marchés prennent en compte l'environnement)
Public(s)-Cible(s)	Directions opérationnelles ayant un besoin d'achat + charge de projet achat responsable + acheteurs + chargé de passation : tous devront intégrer dans leurs pratiques en lien avec la commande publique, les engagements du SPASER
Bénéfices attendus = On aura réussi si	On aura réussi si la prise en compte des dispositions environnementale se généralise dans tous les contrats et si plus particulièrement sur certains marchés des calculatrices des émissions de GES sont introduites et que nous arrivons à quantifier les flux réduits et en faire un critère de choix.
Planning	En continu sur toute la durée du PAE 2
Suivi Indicateurs réglementaires	Indicateur : % des marchés avec clause environnementale
Suivi des Indicateurs performance	• Indicateur : émissions de GES produits ou évités par année pour certains marchés (quand la donnée existe)

	• Indicateur : nombre de marchés intégrant des clauses spécifiques liées aux émissions de GES • Indicateur : % de marchés prenant en compte la performance environnementale, par type de clause (Ex. ZFE, biodiversité, matériaux, ... si la donnée existe)
Eventuels Coûts	Déploiement d'une ressource dédiée à la DCPA

Fiche Action PAE 2

Axe 3 - Consommer mieux acheter moins

Action 3.2 : Consommer mieux : développer les achats de biens issus de réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matériaux recyclés

Pilotage	Direction Commande Publique et Achats (DCPA)
Description	L'objectif est d'atteindre voire de dépasser les objectifs de la loi AGECE (modifiée en 2024) pour toutes les fournitures listées dans le décret du 21 fév. 2024 et l'arrêté du 29 fév. 2024. La loi AGECE fixe des « proportions minimales de montant d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées. Pour la métropole, les achats concernés sont les suivants et la recherche de la performance souhaitée par la loi se fera soit sur le volet du réemploi, soit sur le volet de la composition du produit en matières recyclées : 1 - <u>Achats « loi AGECE » déjà mis en œuvre :</u> - achat de PC portables et écrans reconditionnés (2 marchés) : volet « réemploi » - achat de matériels électroménagers (1 marché) : volet « réemploi » - achat de vêtements de travail (1 marché) : volet « recyclé » - achat de fournitures de bureau (1 marché) : volet « recyclé » - achat de papier et enveloppes (5 marchés) : volet « recyclé » 2 - <u>Achats « loi AGECE » à venir :</u> - achat de mobilier et aménagement intérieur : volet « réemploi » : poursuite de la recherche de nouveaux gisements gratuits pour l'instant - achat de bicyclettes (bon de commande) : volet « réemploi » 3 - <u>Achats « loi AGECE » à intégrer à moyen terme par les services prescripteurs dans toutes les :</u> - achat de matériels téléphoniques : volet « réemploi » : (cf. DSI) - achat de mobilier urbain : volet « recyclé » Il conviendra d'affiner un plan d'action par type d'achat concerné par la loi AGECE (une quinzaine de familles en tout). Par ailleurs en lien avec la DPCTD et de la Direction du Développement Economique, il est prévu de travailler sur d'éventuelles filières à structurer au niveau du territoire. A noter que le développement du réemploi dans les achats informatiques fait l'objet d'une fiche action spécifique sur l'axe 5.
Objectif Opérationnel	Se doter des contrats permettant d'effectuer ce type d'achats pour l'ensemble des achats concernés par la loi AGECE et augmenter la part de produits réemployés et recyclés.
Public(s)-Cible(s)	Département des Ressources Numériques , DIET, DCPA, DPCTD
Bénéfices attendus = On aura réussi si	On aura réussi si on atteint, voire dépasse, les objectifs de la loi AGECE notamment sur le réemploi, sur toutes les familles d'achat
Planning	En continu sur toute la durée du PAE 2
Suivi Indicateurs réglementaires	Indicateur en % de dépenses de produits achetés issus du réemploi ou en matière recyclées, par type d'achat concerné : publication annuelle (avant le 30 juin pour les données de l'année précédente) pour l'Observatoire Economique de la Commande Publique (Recensement économique des achats publics).

Suivi des Indicateurs performance	Part en € des achats « loi AGECE » par famille (=issus du réemploi ou en matière recyclée) Nombre d'articles « loi AGECE » achetés (=issus du réemploi ou en matière recyclée) quand la donnée existe
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	L'analyse économique dépend du secteur et des types d'achat. Un suivi fin de l'évolution comparative des produits issus du réemploi par rapport aux achats qui ne le sont pas pour un même type d'achat est indispensable pour évaluer les économies ou coûts générés.

Fiche Action PAE 2

Axe 3 - Consommer mieux acheter moins

Action 3.3 : Acheter moins : rationaliser les achats des diverses fournitures et travailler à une optimisation de la gestion des stocks

Pilotage	Direction Commande Publique et Achats, Direction Immobilier et Environnement de Travail (DIET),
Description	Acheter moins en réduisant les dotations (fournitures, outillage, EPI...) Améliorer la gestion de stock (état de stock et mouvements en entrée/sortie) et rationaliser les achats de fournitures type « moyens généraux », au-delà des fournitures centralisées existantes..
Objectif Opérationnel	Afin de réduire la quantité d'achat réalisé il est indispensable d'optimiser l'ensemble des stocks au plus juste en fonction des usages. A ce jour certaines dotations sont pilotées de manière centralisée par la DIET (fournitures, trousse de secours, EPI, mobilier...) ou par la DSI (matériel informatique avec une fiche dédié) et une part importante de dotations (petit outillage notamment) reste piloté de manière décentralisé. Cette fiche action appelle à renforcer les actions déjà menées sur les dotations déjà centralisées mais également d'améliorer la gestion des stocks pour les autres dotations là où cela est possible. Dans ce cadre-là il est proposé de travailler à : - Redéfinition des dotations EPI par fiche métier - Redéfinition de la dotation mobilière par agent en lien avec la construction du nouveau siège - À une identification de l'état des stocks des matériels et outillages détenus par les services techniques (quantité, qualité, localisation) - A la consolidation des inventaires existants (mobilier, EPI) Par ailleurs, il est proposé d'étudier la faisabilité d'augmenter le périmètre des fournitures centralisées en gestion au sein de la DIET, permis par le déménagement du magasin central dans un site plus vaste. Ce travail pourra porter notamment sur : - Outillage à mains, matériel électroportatif, matériel léger Il suppose de définir les règles d'achat de ces fournitures par des procédures précisant le mode d'affectation, de renouvellement et les règles de mutualisation. Afin d'assurer un pilotage efficace il est nécessaire d'ajuster et améliorer les outils informatiques de gestion de stock et y intégrer la totalité des consommables, EPI, vêtements de travail, outillage à mains, matériel électroportatif, matériel léger
Public(s)-Cible(s)	Tous les agents Spécificité des métiers techniques notamment sur outillage et matériel
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Réduction des stocks - Connaissance des mésusages - Positionner le bon outil au bon endroit - Mutualisation de moyens collectifs
Planning	- 1er semestre 2025 : - o Diagnostic des stocks - o Réflexion sur dotations EPI, fournitures et mobilier - 2nd semestre 2025 :

	○ Définir le périmètre de gestion du magasin central et les procédures d'achat - Valider la nouvelle organisation du magasin central - Aménager le nouveau magasin central sur le site Amable Matussière en intégrant des fournitures supplémentaires 2026 : intégration progressive de nouveaux matériels et fournitures dans une logique de gestion centralisée
Suivi Indicateurs réglementaires	Taux de disponibilité des EPI réglementaires
Suivi des Indicateurs de performance	% de renouvellement par type d'achat et par service Evolution de l'état des stocks par type de matériel
Eventuels Coûts	- Diagnostic - Coût éventuel de déploiement d'outils informatiques - Coût RH éventuel. Temps ETP pour le projet magasin : 35% cadre A

Fiche Action PAE 2

Axe 3 - Consommer mieux acheter moins

Action 3.4 : Marché traiteur : Poursuivre à l'échelle de la métropole la transition alimentaire durable

Pilotage	Direction Commande Publique et Achats, Protocole										
Description	- Suivre le plan de progrès, concernant l'évolution de la part des produits locaux, frais et de saisons dont une part issue de l'agriculture biologique, des titulaires dans le cadre des 7 accords-cadres à bons de commande concernant les prestations de traiteurs. Pour rappel le marché est structuré de la sorte : - Prestations protocole : - Lot 1 : buffet chaud spécifique protocole - Lot 2 : cocktail et collation spécifique protocole - Prestations hors protocole - Lot 3 : buffet froid et buffet chaud de plus de 100 convives hors protocole - Lot 4 : cocktail et collation de plus de 100 convives hors protocole - Lot 5 : cocktail et collation de 100 convives et moins hors protocole - Lot 6 : buffet froid pour moins de 100 convives - Prestations réservées : - Lot 7 (réservé SIAE): Plateaux et Panier repas - Mesurer et accroître la part de menus végétariens commandés.										
Objectif Opérationnel	Atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges de l'accord-cadre en accord avec l'engagement n°8 du SPASER : « privilégier une alimentation locale, issue de l'agriculture biologique et proposer des alternatives végétariennes ».										
Public(s)-Cible(s)	Les titulaires des marchés Les services commanditaires des prestations (Protocole et autres services)										
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Les prestataires parviennent à pérenniser leur offre en matière de produits locaux, frais, de saison et biologiques. - Les services commandent de plus en plus de prestations végétariennes. - Les services commandent en respectant la procédure interne de validation préalable du protocole et aucune commande n'échappe aux marchés mis en place										
Planning	Cette action s'applique tout au long de la période du PAE : - Rendez-vous semestriels avec les prestataires pour faire le point sur le suivi du plan de progrès. - Bilan semestriel du service protocole au vu des fiches de demande de prestations										
Suivi des Indicateurs performance	Les % sont exprimés en valeur monétaire (= achats effectués par les traiteurs pour composer les menus pour les prestations de Grenoble-Alpes Métropole) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Produits locaux frais et de saison</th><th>DONT issus de l'agriculture biologique</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024</td><td>60%</td><td>35%</td></tr> <tr> <td>2025</td><td>70%</td><td>40%</td></tr> </tbody> </table> + indicateur de la part de repas végétariens parmi le nombre de prestations commandées (analyse protocole)			Produits locaux frais et de saison	DONT issus de l'agriculture biologique	2024	60%	35%	2025	70%	40%
	Produits locaux frais et de saison	DONT issus de l'agriculture biologique									
2024	60%	35%									
2025	70%	40%									
Eventuels Coûts	Temps de travail agents pour suivre ces indicateurs et plans de progrès										

Fiche Action PAE 2

Axe 3 - Consommer mieux acheter moins

Action 3.5 : La Charte éco-événements : assurer son appropriation et sa mise en œuvre en interne pour l'organisation de tout événement

Pilotage	Direction Commande Publique et Achats, Protocole, Direction Climat Transition et Contractualisation
Description	Dans le cadre du PAE 1 la métropole a établi une charte éco-événement pour diffuser les bonnes pratiques pour organiser des événements tout en respectant les enjeux de transition écologique. L'enjeu est désormais d'en assurer une mise en œuvre pérenne, ce qui implique : - De faire connaître aux agents la charte éco-événement ou comment rendre mon événement plus écoresponsable - D'assurer des processus opérants pour en garantir la mise en œuvre - De mettre en place un contrôle par échantillonnage du respect de la charte éco événement En complément il est proposé de travailler à doter les agents qui organisent des événements internes ou externes d'un guide pratique leur permettant de réfléchir en amont sur les 5 axes suivants : - Zéro déchet - Alimentation durable - Limiter l'empreinte écologique des transports - Adopter une communication écoresponsable
Objectif Opérationnel	- Animation du GT « Charte éco-événement » (crée en 2022) : revoir la composition, relancer l'animation du GT, définir son rôle : mise à jour du guide pratique dans la durée, animer et faire connaître la charte, contribuer aux axes d'amélioration, évaluer son utilisation en interne - . Mise en place d'un process partagé de diffusion interne de la charte / et lien avec les prestataires extérieurs (intégrer progressivement la notion de contrôle et sa déclinaison pratique) - Mise à jour régulière du guide pratique élaboré en 2022 : la charte est accompagnée d'un guide pratique qui permet aux agents de trouver des solutions opérationnelles à l'organisation de leurs événements. - Evaluation : Répondre aux besoins de mutualisation (matériels) ou autres révélés lors de l'évaluation (phase d'expérimentation), amélioration continue. La bonne réalisation de cette fiche action est conditionnée à la définition préalable de ce qui est considéré comme un événement et les critères pour que ces derniers soient pilotés de manière centralisée par le protocole.
Public(s)-Cible(s)	Agents organisant des événements internes / externes Protocole
Bénéfices attendus = On aura réussi si	La charte est systématiquement consultée et appliquée aux événements organisés par GAM. La dynamique du groupe de travail est maintenue.
Planning	Relance du GT : décembre 2024 / cadencement des réunions à définir Mise à jour du guide pratique : juin 2025 puis annuellement Réalisation d'une plaquette : juin 2025 Evaluation : en continu

Suivi des Indicateurs de performance	Nombre d'évènements évalués Existence d'une plaquette de présentation de la charte
Eventuels Coûts	Graphisme et impression pour la plaquette de présentation 2/4 jours équivalent temps plein

Fiche Action PAE 2

Axe 4 - Numérique responsable

Action 4.1 : Acheter moins mais mieux en privilégiant l'achat de matériel reconditionné et/ou éco labellisé

Pilotage	Direction des Systèmes Informatique
Description	La DSI achète les matériels informatiques pour équiper les agents et service métiers. Cette action liste et définit les bonnes pratiques d'une commande responsable et durable : - Acheter que si nécessaire. Les volumes d'achats seront revus afin de répondre au mieux à la demande des services et aux éventuels futurs besoins, tout en évitant d'avoir des stocks de matériels surdimensionnés et non utilisés. - Acheter du matériel reconditionné. La DSI privilégiera à chaque fois que cela est possible, l'achat de matériel reconditionné, ou conçus à partir de matières recyclées (loi AGECE : 20% minimum du montant d'achat) - Dans le cas d'achats de matériels neufs, la DSI priorisera les équipements éco-labellisé et avec un indice de durabilité élevé, ex indice de réparabilité. Ces labels garantissent une fabrication écoresponsable et l'achat de matériels de bonnes qualités et durable. - Les réparations des matériels qui ne sont plus sous la garantie du constructeur, seront traités par nos équipes d'assurances interne ou par un prestataire extérieur. Cela concernera particulièrement les ordinateurs portables et les smartphones. - Une réflexion sur la rationalisation du double usage des moyens de téléphonie (ligne fixe et téléphone mobile) sera conduite - Déployer le mode COPE* sur les smartphones compatibles pour les agents de la Métropole (équipement mis à disposition par la collectivité pour un usage professionnel et personnel) (*C.O.P.E. : Corporate Owned, Personally Enabled Cela pourrait se traduire par : propriété de l'entreprise, activé pour un usage personnel)
Objectif Opérationnel	- Optimiser les achats d'équipements informatiques, en réduisant la part et volume d'achat neuf et en développant les achats reconditionnés. - La durabilité des équipements achetés ainsi que la réparation des matériels , permettra de réduire le volume de déchets (sortie de matériels)
Public(s)-Cible(s)	Tous les agents GAM
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- L'achat de matériels reconditionnés permettra de répondre aux objectifs de la loi AGECE. - Faire un état des lieux des réparations des équipements (ordinateur portable et smartphone) - Réaliser un état des lieux des équipements de téléphonie attribués aux agents, et définir de nouveaux critères d'attribution en lien avec la DRH. (estimation de l'impact environnemental des 2 solutions : CISCO # Mobile)
Planning	Année calendaire (et budgétaire) 2025

Suivi Indicateurs réglementaires	Montants d'achats de matériels reconditionnés suivi par le SPASER
Suivi des Indicateurs de suivi de performance	- Taux de réparation interne et externe par famille d'équipement (PC portable, smartphone) - Nombre de téléphone portable - Nombre de ligne CISCO - Nombre de doublons ligne fixe et mobile - Nombre d'ordinateurs Part de matériel reconditionnées - Suivre l'évolution du nombre d'ordinateurs. Un tableau de bord est en cours réalisation pour afficher et diffuser les différents indicateurs, dont le nombre d'ordinateurs en service par catégorie - Nombre d'écrans et double écrans plus spécifiquement - Nombre d'achats neufs éco-labellisés
Eventuels Coûts	Budget DSI initial et consommé Economies budgétaires liées à la réduction des dotations

Fiche Action PAE 2

Axe 4 - Numérique responsable

Action 4.2 : Consolider la durée de vie et réduire le taux de dotation des équipements

Pilote	Direction des Systèmes Informatique
Description	Consolider la durée de vie et réduire le taux de dotation d'équipement Suite à la 1^{ère} édition du PAE, la DSI a mis à jour sa politique de renouvellement des postes de travail des agents, en allongeant d'une part la durée de vie des ordinateurs et d'autre part en ne renouvelant pas les autres types d'équipements si cela n'est pas nécessaires (écrans, périphériques clavier-souris,...). La DSI étend aujourd'hui cette politique sur les smartphones. Concernant l'attribution des équipements, La DSI a réalisé un inventaire physique des matériels en service, ce qui a permis de contrôler les doubles dotations non justifiées et de réduire le nombre de matériels en service. La prise en charge des réparations des équipements en panne (ordinateurs portable et smartphone), permet de réutiliser et de réemployer ces matériels en interne, évitant ainsi des achats non nécessaires. La fin de vie de nos équipements est également à l'étude, afin de réduire leur impact environnemental en leur donnant une seconde vie à l'extérieur de la collectivité. Une convention avec à un éco organisme agréé par l'état est en cours , afin de procéder à la collecte et au traitement des déchets DEEE (déchets d'Equipements électriques et électroniques).
Objectif Opérationnel	Les objectifs sont : - Faire durer les matériels le plus longtemps possible. (Cela ne concerne pas les ordinateurs car ces derniers ont une durée de vie et un plan de renouvellement défini). - Le maintien de la politique de dotation (1 agent = 1 ordinateur) permet de consolider l'état du parc. - La réparation et le réemploi des ordinateurs portables et smartphone (garantie constructeur et réparation par des prestataires pour les équipements en fin de garantie). Une réflexion est à mener sur le prise en charge en interne d'une partie de ces réparations. - Réutilisation des tous les équipements pendant leur durée de vie (6/7 ans pour les ordinateurs et sans limite pour les autres équipements) - Réduire le taux d'attribution de ligne de téléphonie mobile. Cela implique une revue des attributions de smartphone et d'affectation de lignes : critère à définir (par exemple en fonction des missions + nomadisme) ; stratégie COPE (Corporate Owned Personnaly Enabled = propriété de l'entreprise, activé pour un usage personnel) pour mutualiser l'usage du téléphone mobile professionnel et personnel et réduire l'impact individuel des équipements pour un agent. - Dans le cas de l'activation du mode COPE et de la mutualisation de l'équipement, cela ne permet pas de réduire l'impact environnemental du SI, mais l'empreinte globale du numérique à l'échelle du territoire
Public(s) - Cible(s)	Tous les agents

Bénéfices attendus = On aura réussi si	Réduire notre parc tout en augmentant la durée de vie de nos équipements.
Planning	Annuel
Suivi Indicateurs de performance	Reporting âge du parc par typologie Inventaire (ratio) des dotations par agent (double dotation ordinateur et/ou smartphone) Reporting taux de réparation
Eventuels Coûts	Cout de réparation si intervention externe Cout d'abonnement des lignes mobiles

Fiche Action PAE 2

Axe 4 - Numérique responsable

Action 4.3 : Assurer un usage sobre des ressources numériques Rationaliser l'attribution des lignes de téléphones mobiles - mutualiser l'usage du téléphone mobile pro et perso

Pilotage	Direction des Systèmes Informatique
Description	La DSI poursuit sa stratégie d'optimisation de la consommation énergétique des équipements informatiques, d'une part en achetant des matériels éco labélisé (energy star), et d'autre part en configurant la mise en veille ou le mode économique des équipements chaque fois que cela est possible. <i>Un travail sur le suivi de consommation des salles serveurs est à mettre en place.</i> La DSI accompagne les agents sur les bonnes pratiques d'usage des ressources numériques (messagerie, impression, échange et partage de fichiers, ...), à travers des ateliers pédagogiques (Webinaire, Fresque du numérique, ...), support de documentation. Mise en place des Fresques du Numérique
Objectif Opérationnel	Les objectifs de sobriété sont : - Optimiser l'usage des ressources numériques (coté DSI et coté utilisateur) - Réduire les impressions (volumétrie d'impression et ratio d'impression couleur) - Former les agents à la sobriété (fresque du numérique) - Assurer le suivi des consommations énergétique de la ferme serveur et les maîtriser à long terme - Remettre un kit de sobriété aux agents dès leur arrivée dans la collectivité - Optimiser la gestion des datas (Stockage des mails, doublons de données ...) en pérennisant les actions actuelles (dé dupliquage de données par exemple) et en travaillant sur les usages. Privilégier autant que possible l'éco conception des service numériques et sites internet sur le modèle de ce qui a été fait pour le site de la métropole Réactualiser le diagnostic green IT sur l'année 2026Mettre en œuvre le volet interne de la stratégie numérique responsable) Voici un petit rappel de la démarche GreenIT à la DSI : 2020 Introduction au numérique responsable dans le cadre du PAE v1 2021 Adhésion GreenIT + Benchmark GreenIT (périmètre impression uniquement) 2022 Benchmark GreenIT (périmètre SI complet) 2023 Fresque du climat DSI 2024 Elaboration de la stratégie numérique et définition d'un plan d'action
Public(s) -Cible(s)	DSI -Agents et services de la collectivité
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Le volume d'impression baisse (+ ratio couleur) Les agents sont sensibilisés et formés à la sobriété numérique Les agents font évoluer leur usage du numérique vers plus de sobriété (diminution nombre de mails et nombre de PJ, utilisation d'outils collaboratifs...)
Planning	Tout au long du PAE Vote de la stratégie numérique responsable en 2025 Réactualisation du diagnostic green IT prévu pour 2026
Suivi des Indicateurs de performance	Portail des données d'impression par Direction / Services / Unité (portail décisionnel) Volume global d'impression – évolution Ratio N&B – Couleur – évolution Consommation énergétique DC - évolution Nombres d'agents formés à la sobriété

Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Coût des volumes d'impressions
--	--------------------------------

Fiche Action PAE 2

Axe 4 - Numérique responsable

Action 4.4 : Assurer la fin de vie et les bonnes pratiques de gestion des déchets numériques

Pilote	Direction des Systèmes Informatique
Description	Dans le cadre de la gestion du cycle de vie des matériels, l'étape de fin de vie de nos équipements est à l'étude afin de réduire leur impact environnemental en leur donnant une seconde vie à l'extérieur de la collectivité. La gestion des déchets numériques (consommables...) est également à prendre en considération Une convention avec à un éco organisme agréé par l'état est en cours, afin de procéder à la collecte et au traitement des déchets DEEE* <i>*déchets d'Equipements Electriques et Electroniques</i> Cette fiche action s'intègre dans la fiche action 1.3 sur le traitement des déchets professionnels.
Objectif Opérationnel	Permettre une seconde vie à l'extérieur de la collectivité pour nos ordinateurs encore fonctionnels, mais qui ont atteint leur durée de vie interne (matériel plus couvert par la garantie constructeur), grâce à l'utilisation d'une plateforme en ligne de revente aux enchères des biens d'organismes publics (Agora Store) Les équipements qui ne sont plus opérationnels sont traités par ce même organisme pour dépollution.
Public(s)-Cible(s)	Service relation aux utilisateurs Gestionnaire du parc informatique
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Plus de 50% des ordinateurs en fin de vie ont une seconde vie à l'extérieur de la collectivité.
Planning	Annuel
Suivi des Indicateurs de suivi de performance	Nombre d'équipements sortis du parc Ratio de réemploi externe (indicateur Décret n° 2023-266 du 12 avril 2023) Ratio de dépollution
Eventuels coûts	Cout d'intervention des collectes et traitement des matériels sortis du parc pour dépollution

Fiche Action PAE 2

Axe 5 - Réduire et mieux trier nos déchets

Action 5.1 : Assurer la poursuite de la mise en place et le suivi de sites de compostage partagé sur les bâtiments métropolitains volontaires

Pilotage	Direction Prévention Collecte et Traitement des Déchets, DIET et réseau du GT bâtiments
Description	L'action a à la fois un objectif de pérennisation et d'efficacité renforcée des actions déjà lancées ainsi que de couverture de nouveaux sites. Elle se décompose en deux objectifs: - Assurer la bonne mise en œuvre du compostage et le suivi de sites de compostage partagé sur les bâtiments métropolitains volontaires et déjà équipés - Assurer le déploiement de nouveaux sites où des agents sont volontaires
Objectif Opérationnel	L'atteinte de l'objectif peut être décliné selon les différents acteurs internes a. <u>Rôle des messagers du tri de la DPCTD</u> : - Assurer le bon fonctionnement en effectuant un suivi trimestriel des sites existants (vérification qualité du compost, livraison de broyat, brassage, organisation du vidage/transfert plusieurs fois par an etc.), - Maintenir la dynamique, notamment en gardant les référents mobilisés ou bien en cherchant de nouveaux référents et/ou utilisateurs le cas échéant, - Rechercher des référents et des utilisateurs lors de la mise en place d'un nouveau site (notamment via passage bureau à bureau, café compost etc.), - Soutien aux activités liées à la vie du site. Organisation transversale avec les référents bâtiments et agents volontaires (vidage bioseau) CF Tableau avec liste nominative par site. b. <u>Rôle des agents correspondants de site volontaires</u> : - Sites existants : vidage du bioseau, suivi hebdomadaire du site : brassage, vérification de la qualité du tri, apport de broyat si nécessaire etc. - Sites existants : participer aux vidages/transferts organisés par le messager du tri et aider à la dynamique pour améliorer la participation des utilisateurs du site, - Nouveaux sites : participer à la dynamique de recherche de collègues volontaires pour utiliser le site de compostage et aider à l'entretenir. c. <u>Rôle des techniciens compostage de la DPCTD</u> : - Accompagner l'installation lors de nouvelles demandes. Afin d'améliorer la sensibilisation générale et quotidienne des usagers des bâtiments aux bonnes pratiques de compostages il est également envisagé de tester le parcours « usagers » avec l'ergonome pour évolution si besoin. Il pourra en découler des préconisations, par exemple, sur les dimensions suivantes : - Travail sur la signalétique, - Développer les nudges outils de « suggestion » disposés dans notre environnement, supposés nous aider à faire les bons choix.
Public(s) - Cible(s)	Tous les agents de sites concernés par un site de compostage partagé.
Bénéfices attendus	Tous les sites ont des référents actifs et les sites sont correctement utilisés. Geste de tri des déchets alimentaires (DALIM) acquis par les agents au bureau et donc au domicile = On aura réussi si Diminution des ordures ménagères résiduelles collectées sur les sites.

Planning	2024-2026 : mise en œuvre de la gouvernance permettant d'assurer les objectifs de l'action+ poursuite du plan de déploiement du matériel de compostage 2025 : enquête qualitative pour construire l'axe 1 du PAE3 sur les pratiques de compostages au bureau (S1 2025), conjointe aux pratiques de tri (fiche action 2.2) et questionnaire sur ergonomie)
Suivi Indicateurs réglementaires	Suivi du tonnage de DALIM composté Suivi du tonnage évité en Ordures ménagères résiduelles par site et au global
Suivi des Indicateurs performance	Nombre de site partagé : 10 sites en 2023, les maintenir grâce à 2 référents volontaires par site Nombre de nouveaux sites équipés
Eventuels Coûts	Matériel : environ 200 €/site (bacs, matériel grillage...) bacs compost et bio seaux fournis par DPCTD Humain : 10h/an /agent soit 20h annuel par site (2 vidages/an 3h + vidage de contrôle)

Fiche Action PAE 2

Axe 5 - Réduire et mieux trier nos déchets

Action 5.2 : Réduction des obstacles à la bonne utilisation des infrastructures actuelles de tri des déchets des services administratifs

Pilotage	Direction Prévention Collecte et Traitement des Déchets, Direction Santé Prévention Sécurité
Description	Pour rappel lors du PAE 1 : 21 sites ont été équipés de PAV dont 10 sites avec composteurs Sur l'ensemble des bâtiments, un certain nombre d'agents n'utilisent pas correctement les dispositifs de tri mis à leur disposition : - Poubelle de tri des emballages /papiers - Bio-seau pour le compostage in situ - Tri du verre Une analyse des freins et pratiques doit permettre d'identifier les besoins en communication et améliorations des dispositifs pour engager l'ensemble des agents. Elle découlera sur des préconisations permettant l'amélioration des pratiques de tri. Cette analyse sera réalisée en lien avec l'ergonome de la direction santé, prévention et sécurité.
Objectif Opérationnel	L'analyse réalisé comportera plusieurs dimensions - Analyse des pratiques de tri et du parcours usager déchets par l'ergonome - Enquête utilisateur Cette analyse permettra de mettre en place un plan d'amélioration incluant notamment les dimensions suivantes : - Communication renforcée via les référents bâtiments - Amélioration de la signalétique et de l'identification visuelle pour le tri du verre, - Dans le cadre des marchés nettoyage, veiller à l'application des consignes de tri jusqu'au «gros» bacs situés dans les locaux poubelles, et une meilleure connaissance des filières de tri par le prestataire du marché nettoyage
Public(s)-Cible(s)	Tous les agents GAM
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Aucun déchet alimentaire, aucun emballage et papier et aucun emballage verre ne sont présents dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles OMR ou posés à côté En 2023, le montant totale de la redevance spéciale s'élevait à 113 936 €. L'objectif est de baisser de 10 % pour 2027
Planning	2025 : diagnostic à réaliser sur 2025 2026 : mise en œuvre des préconisations 2027 : évaluation de l'impact des préconisations et ajustements éventuels
Suivi Indicateurs réglementaires	100% des bâtiments ERP sont équipés de point tri

Suivi des Indicateurs de performance	Redevance spéciale payée par bâtiment kg/an/agent de déchets résiduels produit sur chaque bâtiment
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Coût humain du diagnostic ergonomique 5 jours équivalent temps plein Gain attendu sur la redevance spéciale : - 10 % sur le montant 2023

Fiche Action PAE 2

Axe 5 - Réduire et mieux trier nos déchets

Action 5.3 : Faire un état des pratiques de réemploi et de recyclage des déchets des services d'exploitation et élaborer et mettre en œuvre des plans d'amélioration sectoriels

Pilotage	DIET, Pôle Environnement et Service Public, Pôle Proximité et Espace Public, Centre d'Impression Numérique
Description	Cette action vise à assurer le respect de la réglementation nationale en la matière qui impose une obligation de tri de 9 flux. Elle sera structurée en 3 temps : - Identification de pilotes sectoriels au (au sein de la DIET, du Pôle Environnement et service public, et le Pole Proximité et Espaces publics, et Département des services numériques) sur le S1 2025 - Diagnostic fin S2 2025 pour chacun des services d'exploitation concernés - Déploiement progressif du plan d'amélioration associée (2026)
Objectif Opérationnel	Mettre en place des marchés qui permettent le réemploi et le tri des déchets hors ordures ménagères assimilés (tout ce qui ne doit pas être jeter dans les bacs existant gris et jaunes) Mettre en place les solutions opérationnelles au regard des résultats du diagnostic réalisé.
Public(s)-Cible(s)	Services producteurs (Espace public / DIET/ Régies eau et assainissement...)
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Une évolution dans les pratiques qui permettra la mise en place d'une organisation visant à atteindre les taux de recyclages conformes à la réglementation
Planning	2025 : Diagnostic, Etat des lieux 2026 : Déploiement des actions d'amélioration
Suivi Indicateurs réglementaires	Taux de recyclage (taux de réemploi) dont les modes de calculs seront demandés soit dans les cahiers des charges des marchés d'enlèvement, soit sur la facturation en dépôt en déchèterie professionnelle.
Suivi des Indicateurs de performance	Nombres de sites où réemploi tri et recyclage est mis en place Tonnage par flux (bois, textile, métal...) <i>Les indicateurs de suivi pertinents seront affinés dans le cadre du diagnostic au regard des enjeux d'amélioration et de la capacité de production des indicateurs</i>
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Coût du diagnostic entre 10 000 et 15 000 euros avec préconisations Coût lié au déploiement de la solution technique choisie exemple coût lié aux accès des déchèteries professionnelles

Fiche Action PAE 2

Axe 6 - Communiquer, informer et faire évoluer les compétences

Action 6.1 : Repenser les besoins en compétence de demain au regard des enjeux de transition écologique et adapter les métiers, organisations et compétences de la métropole en conséquence

Pilotage	Direction des Ressources Humaines, chargée de projet auprès du DGA Ressources en charge du PAE
Description	Cette action sera structurée en 3 temps : - D'une part une réflexion globale autour des métiers de la collectivité pour réfléchir à leur évolution de moyen et long terme au regard des enjeux de transition écologique et climatique. Elle supposera d'identifier les grandes familles de métiers qui nécessitent la prise en compte de ces thématiques particulières - Dans un deuxième temps un diagnostic de l'intégration préexistante de ces enjeux dans les différentes fiches et référentiels métiers - Et enfin une activation des leviers d'organisation (création de nouvelles fonctions ou métiers – ex. : cyclo mobilité) de formation et managériaux pour assurer l'enrichissement des compétences correspondantes à ces nouveaux enjeux. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet européen Jet Cities dont la Métropole en partenariat avec d'autres collectivités Françaises a été désignée comme lauréate et qui comporte un sous axe sur les enjeux de mutation des métiers internes du fait de la transition écologique.
Objectif Opérationnel	Améliorer la prise en compte des enjeux de transition écologique dans l'exercice des missions quotidiennes pour tous les métiers qui le justifient S'inspirer de la démarche déjà expérimentée et mise en place pour les métiers de l'eau - Intégration des problématiques environnementale, jusqu'à la création d'un CAP et d'un plan de formation organisé autour de 4 modules En lien avec la SPL - Cahier des charges écrit avec formateurs internes et externes (fonctionnement 2 ans) - Plan de formation avec le chargé de mission Résilience Territoriale (gestion de crise) - Plan de formation en lien avec le cercle interservices de l'eau
Public(s)-Cible(s)	Tous les agents
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Une évolution des pratiques professionnelles permettra d'amplifier le portage des problématiques de transition écologique
Planning	2025 pour le travail en cours sur le référentiel des métiers 2026 pour les leviers de mise en œuvre (modification plan de formation notamment) Des actions préalables pourront être lancées : Par ex. : S2 2025 Parcours de formation eau dans la ville Travaillé dans le cadre du cercle inter service

Suivi des Indicateurs de performance	Formations métier liés aux thématiques de participation des agents et % des agents y ayant participé Nombre de métiers intégrant dans le référentiel de compétences les problématiques de transition écologique
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Budget du projet GPEC : à définir Enveloppe de 15 k€ prise en charge au titre du volet interne du projet JET Cities Coût essentiellement liée aux actions de formation (voir par ailleurs)

Fiche Action PAE 2

Axe 6 - Communiquer, informer et faire évoluer les compétences

Action 6.2 : Adapter le plan de formation pour anticiper les évolutions des métiers et compétences aux enjeux de transition écologique et favoriser leur compréhension par l'ensemble des agents métropolitains.

Pilotage	Direction Ressources Humaines
Description	Cette action s'intègre dans le plan de formation <i>AXE 1 : Accompagner les évolutions sociétales : transition et sobriété</i> Elle s'appuie sur deux types de formation - Formation de sensibilisation : fresques de climat, fresques de la biodiversité, inventons nos vies bas-carbone...afin de capter l'intégralité des publics d'agents Métropolitains, il est indispensable de développer de nouvelles formes de formation plus innovantes sur le sujet : atelier de sensibilisation sur les enjeux climatiques, ateliers sur le passage à l'action, visites de terrain et/ou conférences scientifiques - Adaptation des métiers aux défis écologiques et sociaux pour mener à bien la transition et incarner le changement en terme de compétences / GPEC. Sur la base des évolutions métiers cela suppose de définir les formations nécessaires pour l'ensemble des agents
Objectif Opérationnel	- Mobiliser le personnel autour de l'objectif d'accélération de la transition écologique / Acculturation en participant au programme dédié - Au terme du PAE, l'ensemble des agents Métropolitains doivent avoir bénéficiés d'une formation de sensibilisation quelle qu'en soit la forme - Renforcer le pouvoir d'agir des agents par des formations innovantes (développer des outils pour trouver des solutions innovantes (neuroscience, sciences comportementales...))
Public(s)-Cible(s)	Mobilisation de l'ensemble du personnel de GAM Plan de formation renforcé pour les métiers en forte mutation du fait des enjeux de transition écologique Mobilisation des élus
Bénéfices attendus = On aura réussi si	- Adapter chaque métier aux nouveaux enjeux climatiques - Améliorer collectivement nos connaissances pour mieux définir et prioriser les actions - Comprendre ensemble, diffuser des connaissances communes - Provoquer une prise de conscience et créer une dynamique collective - Renforcer le partenariat avec la délégation du CNFPT autour des enjeux de transition écologique (exemple de thématique déjà travaillée : la sobriété foncière...)
Planning	Prévisionnel dans suivi des indicateurs
Suivi Indicateurs de performance	- Nombre d'agents formés aux formations (Fresque du climat pour tous, Fresque de l'eau, fresque des déchets, fresque du numérique....) - SPASER : achats responsable - Mobilité durable / Eco conduite : volet des FIMO/FCO et conduite en conditions difficiles - Economie circulaire et développement local

	- Agriculture et alimentation - Biodiversité des sols, eau et ressources
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Rappel budget de l'axe 1 du plan de formation : 33 730 € BP 2024 Cout humain : animateurs en interne

Fiche Action PAE 2

Axe 6 - Communiquer, informer et faire évoluer les compétences

Action 6.3 : Plan de communication : Donner accès à tous les agents à une meilleure connaissance des Transitions (mobilité, alimentation, déchets, énergie...) en proposant différents formats

Pilotage	Pôle ressources Communication Interne, Documentation, Direction Climat Transition et Contractualisation,
Description	La stratégie fixe le cadre et les objectifs Porter à connaissance du PAE, officialisation, légitimité Accompagner le changement Faire comprendre les problématiques Faire appliquer des solutions et des nouvelles pratiques professionnelles Dans le but de permettre aux agentes et agents d'améliorer leurs connaissances, de développer leurs compétences professionnelles et personnelles, savoir-faire et savoir-être dans le domaine des Transitions. Le plan de communication est construit sur 4 axes INFORMATION : MétroSphère, Yello, Affichage, kit d'info INTERACTIVITE / ENGAGEMENT par le développement de communautés et leur implication dans le PAE (référénts d'axe, de bâtiments, de communication, comité usagers, réseaux des assistantes... EDUCATION par l'accès facilité à la documentation et à la formation Apprentissage, stage, documentation SENSIBILISATION par les EVENEMENTS INTERNES promotion du programme d'animations et des évènements, incitation à participer : animations et temps forts, récurrents et ponctuels en présentiel et à distance, visites, conférences Pour porter ce plan de communication un programme d'actions et des outils sont prévus : - Supports d'information : Yello / Kit info (posters + plaquette PAE) / MétroSphère actualités - Création de campagne d'information, plaquette, diaporama, invitations, campagnes affichage, vidéos... - Evènements internes existants : rencontres PAE, création espaces troc, visites sites techniques / Temps d'Accueil des Nouveaux Arrivants - Animation de communautés pour engager et entretenir une interaction avec les publics
Objectif Opérationnel	Partager un cadre commun porteur de sens et d'intérêt communs, déployer une culture commune et gagner en facilité et efficacité de mise en place des actions
Public(s) / Cible(s)	Tous les agentes et agents de la collectivité avec un accent particulier mis sur l'accessibilité du PAE auprès des agents techniques les élus

Bénéfices attendus = On aura réussi si	Le PAE est davantage connu et reconnu, les transitions sont davantage comprises et acceptées, les actions sont davantage suivies, les éco-gestes davantage appliqués
Planning	Stratégie triennale + programmation annuelle
Suivi des Indicateurs de performance	Nombre d'articles publiés dans Yello Nombre d'articles publiés sur MétroSphère Nombre d'espace d'information permanente créés sur les sites Nombre de temps dédié au PAE lors des visites sur les sites techniques
Eventuels Coûts	Prinéo – imputation sur budget MCI et des directions et services selon les outils créés

Fiche Action PAE 2

Axe 6 - Renforcer le capital humain

Action 6.4 : Mettre en œuvre un programme d'animation annuel visant à favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de transition écologique par les agents métropolitains

Pilotage	Direction Climat Transition et Contractualisation
Description	Le plan de communication du PAE prévoit un axe sensibilisation événements pour permettre aux agentes et agents d'améliorer leurs connaissances, de développer leurs compétences professionnelles et personnelles, savoir-faire et savoir-être dans le domaine des transitions. Des animations et temps forts récurrents et ponctuels en présentiel et à distance sont proposés aux agents (hors temps de travail et sur temps de travail), organisés par les référents d'axes et par des agents volontaires. Le programme d'animations annuel est co-élaboré par l'équipe projet PAE, les semaines thématiques sont organisées avec et par les services concernés. La programmation doit être en phase avec les thématiques des mois des transitions : mars énergie / mai mobilité / juin fraîcheur / octobre alimentation / novembre consommer mieux
Objectif opérationnel	Donner accès à tous les agents à une meilleure connaissance des Transitions (mobilité, alimentation, déchets, énergie...) en proposant différents formats : ateliers, projections, visites de site, quiz... à différents moments de l'année
Public(s) / Cible(s)	Tous les agents
Bénéfices attendus = On aura réussi si	La programmation est variée dans le fond et la forme des animations proposées, accessible au plus grand nombre d'agents
Planning	La programmation des temps de sensibilisation pourra évoluer d'une année sur l'autre pour s'adapter aux enjeux constatés et s'appuyer autour de l'actualité du territoire. Elle reposera néanmoins sur les grands axes suivants : Rencontres PAE : 1 x/ an sur différents sites
Suivi des Eventuels Indicateurs réglementaires	Existence d'un programme d'animations annuel Nombre d'ateliers, actions proposées Nombre de participants Typologie des agents ayant participé Sondage qualitatif sur les événements
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Ateliers de prestataires (cf. ALEC ou autres associations, achat de petit matériel ou supports d'informations)
Modalités	Les services concernés peuvent faire remonter leur suggestions d'animation auprès de la chargée de projet PAE et/ou en réunion de l'équipe projet. Les animations sont organisées pendant les plages variables : avant 9h15, entre 11h15 et 14h ou après 16h (hors temps de travail) sauf si elles demandent une mobilisation plus large : visite de site, fresques, formation vélo... Dans ce cas, l'agent informe et fait valider sa participation à son chef de service

Calendrier	Dernier trimestre 2024 : réflexion sur programme 2025 balayer le programme 2025 (connu à ce jour) en lien avec les événements internes déjà connus Des temps de travail restreints et plus thématiques seront proposés tout au long de l'année en fonction de l'avancée des projets et des actualités et opportunités.
Coûts, Budget	10 000€ : achats de prestations extérieurs, supports pédagogiques, mise à jour de la charte éco-événement, déploiement de nudges.

Fiche Action PAE 2

Axe 7 - S'adapter

Action 7.1: Renforcer la résilience territoriale en adaptant les organisations pour assurer une meilleure continuité de service en cas de températures extrêmes

Pilotage	Directions Santé Prévention des Risque Professionnels, Directeur de Projet auprès du DGS en charge de la résilience territoriale
Description	Pour faire face au stress chronique et aux crises qui impactent notre organisation et dont les effets vont s'accroître, nous devons renforcer nos capacités d'adaptation dans un environnement changeant et complexe.
Objectif Opérationnel	- Mieux connaître la vulnérabilité des services publics métropolitains au changement climatique et aux différents risques - Identifier les activités prioritaires à maintenir en cas de crise - Former les agents à faire face et à s'adapter (développer les capacités d'innovation, d'autonomie, d'initiative)
Public(s)-Cible(s)	Tous les agents de la collectivité Les délégataires, concessionnaires et exploitants de Grenoble-Alpes Métropole Les usagers
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Qualité de vie au travail des agents Protection des usagers, notamment les plus vulnérables Limiter les ruptures du service public
Planning	Révision du plan climat air énergie 2025/2026 (avec un volet adaptation) Stratégie de cyber sécurité 2025 Plan de continuité d'activité de la collectivité 2025 Plan intercommunal de sauvegarde 2025
Suivi Indicateurs des réglementaires	Date de validation du plan intercommunal de sauvegarde Date de réalisation des exercices réglementaires Date de mise en conformité des services métropolitains à la directive européenne NIS 2 (Network and Information Security) renforçant les mesures de protection contre les cyberattaques
Suivi des Indicateurs de suivi de performance	Pourcentage d'avancement des différents diagnostics de vulnérabilité Nombre d'incidents liés à la continuité du service public Nombre d'incidents liés à des attaques cyber ayant perturbé le fonctionnement des services Taux de participation aux différentes formations
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Coûts liés principalement aux actions prévues dans le cadre des différents plans (PCAEM, PCA, PICS, stratégie cyber)

Fiche Action PAE 2

Axe 7 - S'adapter

Action 7.2 : Intégrer des systèmes avancés de surveillance et de réponse rapide aux conditions climatiques extrêmes

Pilotage	Directeur de Projet auprès du DGS en charge de la résilience territoriale / Direction Santé Prévention des Risque Professionnels
Description	Mettre en place un système de surveillance météorologique connecté et des protocoles de réponse rapide pour agir efficacement, notamment lors de prévisions de températures extrêmes. Plus spécifiquement, cette action suppose : - d'améliorer la surveillance météorologique et la prévision des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des agents - de répondre aux obligations juridiques de GAM en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels - de minimiser les perturbations et contribuer à la continuité du fonctionnement des services lors de conditions climatiques difficiles ou extrêmes
Objectif Opérationnel	Etablir un processus et des procédures afin de réagir de manière proactive aux alertes météorologiques pour protéger les agents et les usagers des services publics métropolitains Intégrer des systèmes avancés de surveillance et de réponse rapide aux conditions climatiques extrêmes Mettre à jour et valider les dispositions concernant les fortes chaleurs et alertes canicule avant la prochaine saison estivale Préciser les dispositions applicables en cas de période de grand froid, définir les schémas d'alertes et d'interventions en cas d'évènements climatiques majeurs
Public(s)- Cible(s)	Agents des métiers exposés (déchèteries, collecte, eau – assainissement, voirie...) Agents des directions des services publics métropolitains
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Capacité démontrée à anticiper et à réagir rapidement aux alertes météorologiques en protégeant - la santé physique et psychologique des agents et en préservant leurs conditions de travail Réduction de risque de chute en cas de pluie, moins de mal être et de risque de malaise en cas de fortes chaleurs... Continuité des services publics assurée pendant les épisodes de températures extrêmes tout
Planning	2025 : Mise en place des procédures associées, installation des équipements de surveillance sous réserve du budget disponible et formation des équipes 2026 : ajustements des protocoles

Suivi Indicateurs réglementaires	Conformité aux normes de sécurité et de préparation aux urgences : un travail préalable de recensement de ces normes doit être réalisé + références juridiques / obligation employeur santé et sécurité au travail
Suivi des Indicateurs performance	Temps de réponse aux alertes Taux d'installation des équipements Nombre d'exercices/test (objectif : 2/ an minimum)
Eventuels Coûts Invest / Fonctionnement	Investissement initial pour l'achat et l'installation des équipements De 300 à 3000 € installation d'une unité d'alerte 5 à 500 € entretien annuel 50 à 500 € remplacement de capteur Coût de formation et d'entretien périodique du système Coût abonnement(s) site météo professionnel A partir de 40€ht / mensuel

Fiche Action PAE 2

Axe 7 - S'adapter

Fiche action 7.3 : Adapter les organisations et environnements de travail à la prise en compte de températures extrêmes

Pilotage	Direction Santé Prévention des Risque Professionnels
Description	Renforcer la résilience des agents et des intervenants de la Métropole face aux températures extrêmes (canicules et froids intenses), tout en assurant leur sécurité, leur santé et l'efficacité de leurs missions dans un environnement de travail adapté Plusieurs axes d'action doivent être déployés - Sensibilisation et formation : Concevoir et déployer un programme de formation continue pour préparer les agents et les intervenants aux bonnes pratiques en matière de sécurité et santé lors de températures extrêmes, Diffuser des campagnes internes de sensibilisation pour renforcer la vigilance et l'adoption de comportements adaptés. - Adaptation organisationnelle et infrastructurelle : Adapter les lieux de travail et les équipements pour garantir des conditions sécurisées et confortables, en tenant compte des risques liés à la chaleur et au froid, Réviser les horaires et cycles de travail pour limiter les risques sur la santé et optimiser la productivité. - Lien avec la gestion de crise : Les actions dans les dispositifs existants (gestion des astreintes et PCA) pour une réponse coordonnée face aux épisodes climatiques extrêmes.
Objectifs opérationnels	- Préparation et sensibilisation : Développer une culture de prévention et de résilience au sein des équipes métropolitaines, - Amélioration des infrastructures : Adapter les lieux et outils de travail pour protéger les agents et garantir leur efficacité, - Réduction des impacts climatiques : Limiter les incidents et absences liés aux conditions climatiques, - Renforcement organisationnel: Maintenir l'efficacité des services publics grâce à une meilleure anticipation et planification
Public(s)-Cible(s)	Tous les agents, avec une attention particulière pour les métiers et situations de travail les plus exposés et les personnes vulnérables, Prestataires intervenant pour le compte de la Métropole susceptibles d'être confronté à des conditions climatiques extrêmes.
Bénéfices attendus = On aura réussi si	Agents formés et sensibilisés, capables d'anticiper et de gérer efficacement les épisodes de températures extrêmes Réduction des risques sur la santé physique et mentale des agents, Amélioration des conditions de travail et continuité des missions dans des contextes climatiques difficiles, Renforcement de l'efficacité opérationnelle des équipes de la Métropole et des intervenants.

Planning	2025 : bilan plan forte chaleur 2024 et proposition d'amélioration + diagnostic des besoins spécifiques et déploiement des premières mesures (formations prioritaires pour les métiers les plus exposés). 2026-2028 : Déploiement élargi des mesures organisationnelles, techniques et des formations. À partir de 2028 : Consolidation, évaluation et ajustements continus des dispositifs.
Suivi des Indicateurs réglementaires	Conformité avec les normes de sécurité, santé au travail et environnementales
Suivi des Indicateurs de performance	Taux de participation des agents aux formations Nombre de métiers bénéficiant d'adaptations spécifiques Réduction des absences liées aux conditions climatiques. Taux de traitement des signalements climatiques
Eventuels Coûts	Investissements initiaux : Conception des formations et campagnes internes et/ou prestations externes Coûts récurrents : Mise à jour des formations, équipements (EPC/EPI) et supports internes